

## Page 27 – DECLARATION DE SAILLIE

Si vous choisissez de faire reproduire votre jument ou votre étalon, il faut vous assurer de prendre les mesures appropriées pour déclarer les saillies afin d'assurer l'enregistrement facile du poulain qui naîtra.

Reproduction de l'étalon ?		Remplir un formulaire de <a href="#">déclaration de saillie de l'étalon</a>
Reproduction de la jument ?		Obtenir un <a href="#">certificat de déclaration de saillie</a> du propriétaire de l'étalon qui a sailli la jument
Reproduction de l'étalon et de la jument		Remplir un formulaire de <a href="#">déclaration de saillie de l'étalon</a>

Déposer ou recevoir le certificat de saillie approprié est la première étape vers l'inscription des poulains qui naissent. Une fois qu'un poulain naît, [une demande d'enregistrement](#) doit également être envoyée

Remarque :

Si vous tenez à jour précisément vos registres d'élevage (date de saillie – monte en main ou liberté) tout au long de l'année, le processus des demandes d'enregistrement sera beaucoup plus facile! Les dates de saillies qui ne correspondent pas avec une date de naissance d'un poulain créeront des frais de retard supplémentaires dans le processus d'enregistrement.

## Page 28 – CERTIFICAT DE DECLARATION DE SAILLIE DES ETALONS

La [déclaration de saillie des étalons](#) est votre meilleure chance pour vous assurer que les poulains à naître pourront être inscrits sans problème. Si vous prenez le temps de remplir correctement les informations demandées sur ce formulaire, nous serons en mesure de traiter les documents sans délai supplémentaire. Permettez-moi de vous l'expliquer aussi clairement que possible:

Si vous possédez un étalon AMHA qui est en pâture avec des juments à tout moment au cours de l'année, remplir ce formulaire et l'envoyer! Il sera traité moyennant les frais de dépôt de 10 dollars.

Les déclarations de saillie d'un étalon doivent être oblitérés avant le 15 Janvier suivant l'année de reproduction. Pour nos amis de l'hémisphère Sud, les rapports de saillie d'un étalon doivent être postés avant le 1er Août.

### **Voici quelques astuces avant de commencer à remplir le formulaire:**

<input type="checkbox"/> Une déclaration de saillie des étalons doit être déposée pour chaque étalon reproducteur que vous possédez. Utilisez une déclaration de saillie par cheval et par année. Il y a des frais de 10 \$ par étalon.	<input type="checkbox"/> Si la déclaration de saillie des étalons n'est pas au dossier avant la naissance du poulain, un test ADN sera nécessaire pour vérifier les parents du poulain.
<input type="checkbox"/> Après qu'un jument aura été saillie en main ou en liberté par un étalon, 42 jours au moins doivent s'écouler avant de faire saillir la jument par un autre étalon.	<input type="checkbox"/> Tous les étalons qui saillissent au moins cinq juments dans l'année <a href="#">doivent être testés ADN</a> avant la naissance des poulains pour que ceux-ci soient admissibles à l'enregistrement.
<input type="checkbox"/> 30 jours après qu'un étalon soit vendu, le propriétaire vendeur doit déposer un rapport de reproduction de l'étalon à AMHA.	<input type="checkbox"/> Si un étalon reproducteur meurt pendant la saison de reproduction, le rapport de saillie de cet étalon doit être envoyé dans les 30 jours suivant la mort.
<input type="checkbox"/> Si vous choisissez de faire reproduire votre cheval en utilisant <a href="#">le sperme refroidi, le transfert d'embryons ou l'insémination artificielle</a> , vous devez déposer une permission avant la reproduction	<input type="checkbox"/> Il y a une déclaration de saillie des étalons différent pour les hémisphères Nord et Sud.

La déclaration de saillie des étalons AMHA comprend deux pages. La première page doit être remplie en entier et comprend des informations sur les dates de saillie, sur les juments qui ont été saillies et la méthode de saillie. La deuxième page est pour vos dossiers de suivi et vous sera retournée dès réception du rapport de saillie par l'AMHA. **Recevoir la deuxième page certifiée est la seule preuve** que vous recevrez indiquant que votre certificat de saillie a été reçu et validé.

Voici quelques exemples des formulaires :

Voir formulaire des déclarations de saillie

## Page 29 - CERTIFICAT DE DECLARATION DE SAILLIE

Le certificat de déclaration de la saillie pourra être fourni avec la demande d'enregistrement de chaque poulain qui en résulte. Ce formulaire doit être demandé par le propriétaire de l'étalon et sera fourni au propriétaire de la jument. Si vous faites saillir votre jument par un étalon et que ce formulaire ne vous est pas fourni, n'oubliez pas de le demander ! Vous en aurez besoin ! Il est beaucoup plus facile de le demander au moment de la saillie. Beaucoup d'enregistrement de poulains commence par "Je n'ai pas eu le certificat de déclaration de la saillie".

Il est autant de la responsabilité du propriétaire de la jument que du propriétaire de l'étalon, pour être sûr de le recevoir.

Remarque :

Un certificat de déclaration de saillie AMHA ne devrait pas être soumis à l'AMHA tant que la demande d'enregistrement du poulain n'est pas faite.

Pour la commodité des propriétaires, 3 certificats de déclaration de la saillie peuvent être imprimés sur une page.

Un certificat de déclaration de saillie ressemble à ceci:

Voir [Breeder/Service certificate](#)

Maintenant... dépêchez-vous ! Vous avez environ 325 jours jusqu'à ce que le poulain naisse. Savez-vous ce que cela signifie ? Mettez ce formulaire dans un lieu très sûr parce qu'il y a des chances que d'ici 325 jours, vous ne vous souveniez plus de ce que vous en avez fait !